Parlement européen
2019-2024

Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

2023/2168(DEC)

24.1.2024

AVIS

de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

à l'intention de la commission du contrôle budgétaire

concernant la décharge sur l'exécution du budget de l'Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale (Eurojust) pour l'exercice 2022
(2023/2168(DEC))

Rapporteur pour avis: Tomáš Zdechovský

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures invite la commission du contrôle budgétaire, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. se félicite que la Cour des comptes (ci-après la «Cour») ait déclaré que les opérations sous-jacentes aux comptes annuels de l'Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale (Eurojust) pour l'exercice 2022 sont légales et régulières dans tous leurs aspects significatifs;

2. prend acte d'une observation en cours de 2020 sur la légalité et la régularité des opérations fondées sur la signature d'un contrat-cadre avec une seule entreprise pour la location de véhicules, qui a entraîné un paiement irrégulier de 59 281 EUR pour la période de référence; relève que le contrat en question expirera en 2024 et que tous les contrats spécifiques ultérieurs ont été passés au titre de ce contrat-cadre; invite Eurojust à donner pleinement suite à cette observation en mettant en œuvre l'ensemble des recommandations de la Cour et à informer l'autorité de décharge des progrès accomplis;

3. relève en outre l'observation de la Cour selon laquelle Eurojust n'a pas respecté les délais de paiement fixés à l'article 116 du règlement financier; prend acte de la réponse d'Eurojust, qui a dû faire face à une période d'ajustement au nouveau système budgétaire et financier, SUMMA, lequel était en phase pilote, ce qui a entraîné des retards et des difficultés techniques dans le traitement des transactions; rappelle que les reports de crédits d'Eurojust se situent nettement en dessous des seuils fixés;

4. se félicite que le nombre de dossiers traités par Eurojust ne cesse d'augmenter (de 14 % en 2022), que 528 réunions de coordination et 22 centres de coordination aient été organisés, et qu'Eurojust ait soutenu 265 équipes communes d'enquête, facilité l'exécution de 1 262 mandats d'arrêt européens et permis le recours à 5 415 décisions d'enquête européennes; relève que les affaires traitées par Eurojust en 2022 concernaient un nombre de victimes près de trois fois plus important qu'en 2021;

5. se félicite de la coopération transnationale entre les autorités judiciaires facilitée par Eurojust et de la coopération étroite avec tous les acteurs de la chaîne de la justice pénale, qui a contribué à l'arrestation de plus de 4 000 suspects, à la saisie et au gel d'avoirs d'origine criminelle pour un montant de près de 3 milliards d'euros et à la saisie de drogues d'une valeur de près de 12 milliards d'euros;

6. prend acte de la réaction rapide à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, suite à laquelle le mandat d'Eurojust a été étendu de manière à inclure la conservation, l'analyse et le stockage des éléments de preuve relatifs aux principaux crimes internationaux et une base de données judiciaire a été créée pour recueillir et analyser les principaux éléments de preuve relatifs aux crimes internationaux;

7. salue les efforts déployés par Eurojust pour soutenir la numérisation de la justice et la mise en œuvre du nouveau système de gestion des dossiers d'Eurojust;

8. se félicite qu'Eurojust continue de coopérer avec d'autres agences JAI et d'autres

parties prenantes; salue les 14 dossiers ouverts impliquant le Parquet européen ainsi que la coopération étroite avec l'Office européen de lutte antifraude (OLAF), l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol), le Contrôleur européen de la protection des données (CEPD) et l'eu-LISA et se félicite qu'Eurojust ait continué de coopérer avec le Réseau judiciaire européen (RJE), portant à 44 le nombre d'affaires soumises au RJE en 2021; se félicite en outre de l'augmentation du nombre de points de contact Eurojust, qui sont aujourd'hui présents dans plus de 60 pays.

ANNEXE: LISTE DES ENTITÉS OU PERSONNES AYANT APPORTÉ LEUR CONTRIBUTION AU RAPPORTEUR POUR AVIS

Conformément à l'article 8 de l'annexe I du règlement intérieur, le rapporteur pour avis déclare avoir reçu des contributions des entités ou personnes suivantes pour l'élaboration de l'avis:

Entité et/ou personne
European Union Agency for Criminal Justice Cooperation (Eurojust)

La liste qui précède est établie sous la responsabilité exclusive du rapporteur pour avis.

INFORMATIONS SUR L'ADOPTION EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS

Date de l'adoption	23.1.2024
Résultat du vote final	+: 51 –: 2 0: 2
Membres présents au moment du vote final	Magdalena Adamowicz, Abir Al-Sahlani, Katarina Barley, Pietro Bartolo, Theresa Bielowski, Patrick Breyer, Saskia Bricmont, Jorge Buxadé Villalba, Damien Carême, Patricia Chagnon, Lena Düpont, Lucia Ďuriš Nicholsonová, Cornelia Ernst, Nicolaus Fest, Maria Grapini, Sylvie Guillaume, Andrzej Halicki, Evin Incir, Sophia in 't Veld, Patryk Jaki, Marina Kaljurand, Assita Kanko, Łukasz Kohut, Moritz Körner, Alice Kuhnke, Jeroen Lenaers, Juan Fernando López Aguilar, Erik Marquardt, Javier Moreno Sánchez, Maite Pagazaurtundúa, Diana Riba i Giner, Isabel Santos, Birgit Sippel, Vincenzo Sofo, Tineke Strik, Milan Uhrík, Tom Vandendriessche, Elissavet Vozemberg-Vrionidi, Elena Yoncheva, Javier Zarzalejos
Suppléants présents au moment du vote final	Cyrus Engerer, José Gusmão, Beata Kempa, Leopoldo López Gil, Janina Ochojska, Anne-Sophie Pelletier, Bergur Løkke Rasmussen, Róża Thun und Hohenstein, Maria Walsh, Tomáš Zdechovský
Suppléants (art. 209, par. 7) présents au moment du vote final	Andrus Ansip, Hildegard Bentele, Maria da Graça Carvalho, Marisa Matias, Caroline Nagtegaal

VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS

51	+
ECR	Jorge Buxadé Villalba, Patryk Jaki, Assita Kanko, Beata Kempa
ID	Tom Vandendriessche
PPE	Magdalena Adamowicz, Hildegard Bentele, Maria da Graça Carvalho, Lena Düpont, Andrzej Halicki, Jeroen Lenaers, Leopoldo López Gil, Janina Ochojska, Elissavet Vozemberg-Vrionidi, Maria Walsh, Javier Zarzalejos, Tomáš Zdechovský
Renew	Abir Al-Sahlani, Andrus Ansip, Lucia Ďuriš Nicholsonová, Sophia in 't Veld, Moritz Körner, Caroline Nagtegaal, Maite Pagazaurtundúa, Bergur Løkke Rasmussen, Róża Thun und Hohenstein
S&D	Katarina Barley, Pietro Bartolo, Theresa Bielowski, Cyrus Engerer, Maria Grapini, Sylvie Guillaume, Evin Incir, Marina Kaljurand, Łukasz Kohut, Juan Fernando López Aguilar, Javier Moreno Sánchez, Isabel Santos, Birgit Sippel, Elena Yoncheva
The Left	Cornelia Ernst, José Gusmão, Marisa Matias, Anne-Sophie Pelletier
Verts/ALE	Patrick Breyer, Saskia Bricmont, Damien Carême, Alice Kuhnke, Erik Marquardt, Diana Riba i Giner, Tineke Strik

2	–
ID	Nicolaus Fest
NI	Milan Uhrík

2	0
ECR	Vincenzo Sofo
ID	Patricia Chagnon

Légende:
+ : pour
– : contre
0 : abstention